

Fédération Départementale des AFP de Savoie



Ordre du jour :

➔ TOUR DE TABLE

1. Tour de table : actualité des territoires
2. Nouveaux membres du CA et représentants dans les instances
3. Rencontres annuelles / AG : lieu, thématique, date
4. Formation informatique : date en octobre ?
5. Relance charte AFP/collectivité
6. Travaux fin 2020 et 2021 :
 - Prévus en 2020
 - Programme actions 2021 :
 - AFP et apiculteurs : feuille de route, convention type
 - Travail sur un règlement intérieur type
 - Impôt sur les sociétés collectives publiques
7. Questions diverses et information :
 - Autres points soulevés en bureau le matin

- Monique BASSI-LEGER – AFP de Celliers (Pdte)
- Gilles VIVET – AFP de Montfort (Vice Pdt)
- Daniel THEVENON – AFP de Fontaine Bourreau
- Suzanne CUGNOLO – AFP des Bourguignons
- André BLANC-GONNET (AFP du Cormet) **(Excusé)**
- Georges AJOUX –AFP des Hauts d’Ugine **(Excusé)**
- Jacqueline SCHENKL –maire de Montendry
- Annick CRESSENS Maire de Beaufort
- Emmanuel HUGUET– Pdt de la SEA **(Excusé)**
- Cédric LABORET – CASMB **(Excusé)**
- Cendrine LAPLANCHE- DDT **(Excusée)**
- Jérôme DUPRAZ- CD
- Audrey ROY (SEA73)
- Sébastien MAILLAND-ROSSET (SEA73) **(Excusé)**
- Frédéric ABONDANCE (AFP de Nâves)
- André JOET (AFP de Valmeinier) **(Excusé)**



1. Tour de table/actualités

Cendrine : AFP en cours de création :

- Avrieux : enquête publique en octobre/novembre
- Bellevilles : 2 réunions en petit groupe, visite AFP de Montfort prévue, fin octobre restitution du diagnostic agricole

Actualité de votre AFP et des AFP voisines :

-AFP de Montfort : travaux de reconquête en cours, subvention communale 19000€, dossier posé pour des travaux sur les alpages (reconquête pastorale)

-AFP de Montmagny : présidence sur le départ, normalement quelqu'un pour prendre la suite

AFP de Montendry : problèmes avec les parapentistes qui souhaitent continuer de traverser le pâturage malgré la convention, réunion de médiation en cours de calage (inviter SEA), pb entretien des terrains par exploitant, habituellement journée de débroussaillage pour toutes les assos mais pas cette année à cause du contexte

AFP des Bourguignons : Sylvain et Camille, nouveaux exploitants Aubrac allaitant, GAEC bientôt officiel. Problèmes avec des personnes qui circulent en 4x4 dans l'AFP, personne du village qui tond une parcelle qui est en location = courrier au maire

AFP Fontaine Bourreau : compliqué avec la nouvelle municipalité, en sommeil en attente de la future reprise de la ferme communale diagnostic en cours (CASMB et SEA) puis contact des entreprises

AFP de Nâves : Benjamin et Marine installés il y a 3 ans, cette année fromagerie et salle de fabrication, tout avance bien.

Contrat d'exploitation de sève de bouleau, valorisé en frais ou en pasteurisé, contrat pour 6 ans (1^{er} avril au 1^{er} juin), sur l'alpage mais hors période d'exploitation de l'alpage. Mais l'exploitation commencera en 2021, 500 € par an pour 1,28 ha. L'exploitant est obligé de mentionner sur tous ses pots « Sève de bouleau de la vallée de Nâves ».

Engagement d'entretien sur toutes les conventions qui avaient été renouvelées, des pénalités si pas de respect. Etat des lieux reste à faire. Dynamique positive.

Au mois de juin dernier, vente de la montagne des Thuiles en convention avec un exploitant brebis. Vente avec la Safer. Mairie a adressé un courrier aux propriétaires. Climat mauvais entre les exploitants.

CCVA en train de faire une piste ski de fond, pas de consultation de l'AFP ni des exploitants (sur plan bernard).

= vrai problème sur la commune de La Léchère et sur la CCVA.

Troupeau d'intérêt collectif : repousse pas assez importante, problème sanitaire pour venir directement derrière les génisses, finalement troupeaux à l'automne. Prestation. GP pas encore prêt à payer pour ça.

Annick CRESSENS : constat plus de monde en montagne, un public novice et de nombreux conflits d'usage.

AFP de Celliers : 2 nouveaux exploitants agricoles, tout se passe bien. En parallèle, réflexion sur la mise en place d'un troupeau d'intérêt collectif. Bien fonctionné, passage au printemps et à l'automne. Le transhumant facture aux autres exploitants la prestation du berger. L'AFP va sûrement acheter une débroussailleuse pour coupler avec le TIC. Compliqué avec CCVA/commune, pas d'information.

Actions de la FDAFP73: : axe 3 / Apporter une aide concrète et efficace aux AFP.

3. Rencontres annuelles + AG de la FDAFP73

Lieu : AFP de Celliers

Date : 2 novembre

Programme :

9h30 -> 15h

Matinée :

- Assemblée Générale statutaire
- Présentation de l'AFP de Celliers
- Thématique d'échanges :

Option 1 : Intervention de Victor VIAL (Département de la Savoie, chargé de randonnée). PDIPR et périmètre d'AFP : pour quoi ? pour qui ? quelles conséquences pour les AFP et les contrats de location, **mais Victor quitte le Département début octobre = Jérôme voit avec lui.**

Option 2 : Des ateliers.

Option 3 : TIC

Après-midi :

Visite terrain

Mesures barrières Covid :

- Disponibilité d'une grande salle
- Limiter à un nombre de participants ?



4. Formation 2020 - informatique

Suite à l'enquête des présidents d'AFP :

Matinée 10h – 12h : présentation des différents outils en ligne existants : site de la DDT (arrêtés préfectoraux sur les baux ruraux, données cours d'eau), plateforme propre à chaque AFP suite à la numérisation, Géoportail (données disponibles et quelques outils de mesures)

Après-midi 14h – 16h30 : Tableur de données, présentation power point, réalisations de cartes avec Géoportail, sur des cas concrets avec les quelques personnes intéressées

Discussions bureau 23/03/2020 :

MBL et GV souhaitent que la SEA intervienne en prestation. JD rappelle qu'il existe deux possibilités de financer cette action :

- *la convention cadre SEA/CD*
- *un financement via FDAFP73*

Le positionnement sera en fonction de l'activité de la SEA effectuée dans l'année sur la convention cadre SEA/CD.

Lieu ? Date ?

→ Lundi 07 décembre



Programme d'actions 2020 : axe 1 / promouvoir les AFP et les inscrire dans le paysage institutionnel

5. 1. Créer du lien entre les AFP et les collectivités

3 documents :

- Une charte
- Un modèle de convention
- Une annexe pour la répartition des tâches

Début d'année : envoi auprès des présidents d'AFP par mail
Quelques questions (AFP de St Julien, AFP des Bourguignon,...) mais pas de retours concrets

D'autres retours ?

Prévu :

- Envoi papier aux AFP et aux communes + y joindre des lettres de la FDAFP
- Doubler d'un appel téléphonique auprès des AFP / rencontre avec les collectivités



5. 2. Informer les nouvelles municipalités sur l'outil AFP

Auprès des nouvelles municipalités :

- qu'est-ce qu'une AFP ?
- Comment créé-t-on une AFP ?

→ Action 2021 ? Avec la CA01

6. Favoriser l'information auprès des propriétaires et des habitants du territoire

Via les sites internet des collectivités

- Proposer une structure type de page internet dédiée à l'AFP (quelles informations, quelles documents...)
- Faire le lien entre la collectivité et l'AFP pour la transmission des informations et documents

Via des sites internet propres aux AFP

- Création d'un modèle de site internet (opensource ou payant)
- Puis création d'un site internet pour les AFP le demandant et amendement

Décisions :

Important car :

- Bon nombre de propriétaires ne sont pas sur place donc cela permettra de les impliquer dans la vie du territoire
 - Certaines collectivités ne mettent pas à disposition de page internet pour l'AFP ou réactivité faible pour mise en ligne des documents
- Voir ce qui se pratique et quels sont les besoins des AFP
- Dimensionner la mise en place d'une boîte à outils et tous les éléments que cela implique (possibilité de passer par des outils hébergés au Département?)

Information pour les membres : photos, compte-rendu,...

Pour les nouvelles AFP

Moins primordial que la numérisation



6. Accompagner les AFP et assurer la succession = rencontres

Objectif : apprendre à mieux les connaître, établir une feuille de route pour les accompagner

En priorité :

- Nouveaux président(e)s et adhérents : AFP du Crey Rond, AFP de Modane Périphérie
- Lien avec TELT (CL) : AFP de Fontaine Bourreau, AFP Thyl, AFP de Fontanette, AFP Bourguignons

Puis :

- Volonté changement président (et adhérent) : AFP de Montricher-Albanne
- Nouvelle AFP : AFP de Villargondran

Gilles VIVET : pris contact avec AFP de Montmagny. La présidente souhaite quitter et un nouveau président (son mari). Gilles reste en accompagnement et à l'écoute et au besoin la SEA interviendra en plus.

→ rendu : feuille de route d'actions

A REALISER

Communiquer les dates de rencontre pour doubler avec bureau FDAFP



6. Projets actions 2021

- **AFP et apiculteurs** : Nombreux questionnement de la part des AFP
 - retours partenariat Api-Agri dans le massif des Bauges
 - donner des outils aux AFP : feuille de route, convention type
 - développer une plateforme « bourse AFP/apiculteurs », en lien avec les organismes spécialisés (ADA-AuRA)

→ Action début 2021 : réglementation, feuille de route pour les AFP

- **Travail sur un règlement intérieur type / feuille de route pour les créations d'AFP**

Préalable : règlement intérieur non obligatoire

→ Réunion de travail, sous pilotage de la DDT avec FDAFP / CASMB / SEA



7. Impôt sur les sociétés collectives publiques

Interrogation de la part de l'AFP de Valmeinier

Impôt sur les sociétés collectivités publiques ou privées agissant sans but lucratif

Impôts sur les sociétés et contributions

La déclaration n° 2070 doit être souscrite par les organismes visés à l'article 206-5 du code général des impôts (essentiellement les associations) qui perçoivent des revenus de capitaux mobiliers, des revenus fonciers, des bénéfices agricoles ou forestiers. Elle doit être adressée au service des impôts territorialement compétent ou à la direction des grandes entreprises le cas échéant.

4 – Cadre IV – REVENUS DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES

A – Adresse des propriétés

Dans la colonne « Nature », indiquer, « R » pour les propriétés rurales et « U » pour les propriétés urbaines.

B – Revenus imposables

◆ N'ont pas à être déclarés dans le présent cadre les revenus des propriétés dont les produits sont considérés comme des bénéfices agricoles (voir cadre II de l'imprimé n° 2070 (SD ou K)).

◆ Par ailleurs, ne doivent pas être déclarés les revenus :

- des immeubles bénéficiant d'une exemption permanente de taxe foncière (cf. [articles 1382 et 1394 du CGI](#));
- des immeubles bâtis ou non dont l'organisme propriétaire se réserve la jouissance ou dont il procure la jouissance gratuitement ou moyennant un loyer symbolique à d'autres personnes physiques ou morales.

Toutefois, les recettes provenant de la location du droit d'affichage, du droit de chasse ou de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobile, de la concession du droit d'exploitation de carrières, d'une source thermale, des redevances tréfoncières ou autres redevances sont déclarées dans tous les cas.

◆ Les sommes à déclarer doivent comprendre toutes les recettes encaissées au cours de l'année ou de l'exercice au titre desquels la déclaration est souscrite et toutes les dépenses payées au cours de la même année ou du même exercice pour leur montant réel.

Les frais d'administration et de gestion ainsi que les primes d'assurance et les menus frais divers liés à la mise en location sont pris en compte pour leur montant réel.



7. Impôt sur les sociétés collectives publiques

Impôt sur les sociétés collectives publiques : interrogation de la part de l'AFP de Valmeinier

Retour SEA74

L'AFP de Vallorcine avait reçu une demande comparable. Il s'agit vraisemblablement d'une démarche administrative de recherche de revenus fonciers non déclarés. Les AFP n'ont aucun revenu foncier. Surtout ne pas remplir.
Bonne journée

Antoine ROUILLON
Directeur

Retour ASAINFO

Bonjour Audrey,

Oui les ASA ne sont pas assujetties à l'IS de droit commun pour les sociétés commerciales en tant qu'EPA (pas d'activité lucrative" terme utilisé dans le code de impots) ; mais elles sont par défaut assujetties à "l'impôts sur les sociétés pour leur revenu locatifs")

les exemption sont liée au exemption permanente de taxe foncière ;

j'ai pas réussi à conclure que les AFP pouvaient être exonérées de cette déclaration qui concerne le solde revenu-charges afférentes.... à regarder dans le détail... ce que je n'ai pas fait.

Les propriétés bâties des ASA AFPA à usage strictement agricole sont exonérée de TFB (voir ASAINfo N°64 p11) ça peut concerner les cabannes ?

si besoin de regarder de plus prêt cela pour vous il faut peut-être envisager une petite prestation.

à ta dispo pour en discuter si besoin

Marc

→ Gilles et Monique rencontrent Mme Zanetto (Moûtiers)

Voir par la suite si prestation nécessaire.

Environ 900 €

Nombreuses questions persistent ...

- Qui déclare AFP ou propriétaire?
- si AFP demande dégrèvement fiscal (partiel)
- si AFP reverse les loyers ? ou pas ?
- les loyers non perçus par les proprios volontairement ou par carence (= recette AFP stricte)
- quelle prise en compte des améliorations foncières, qui plus est aidées à 70% trvx /80% pour les baux
- etc

8. Point numérisation

PRIORITE

Rappel : situation au
05/04/2020

Nom de l'AFP	Adresse du siège social	Statut (autorisée, libre, constituée d'office)	N° SIRET	Numérisation et ordre de numérisation
AFP des Saloides	Mairie, 73220 AITON	Autorisée	297301616 00019	
AFP des Cols de Bornette et du Golet	Mairie Bellecombe en Bauge	Autorisée	200 034 627 000 14	7
AFP du Cormet de Roselend	Mairie de Beaufort	Autorisée	#####	
AFP de Celliers	Mairie annexe de Cellier	Autorisée	297.301.715.00019	2
AFP de Cevins	Mairie de Cevins	Autorisée	297.300931.00013	
AFP de Landard	Mairie de Chanaz	Autorisée	297.301.699.00015	
AFP de Cruet-Masdoux	Mairie de Cruet	Autorisée	297.301.681.00013	
AFP Les Câbles d'Hermillon	Mairie d'Hermillon 564 rte de la cascade	Autorisée	297.301.459.00014	
AFP de la Côte d'Aime	Mairie de Côte d'Aime	Autorisée	200.041.580.000 16	
AFP de Naves	Mairie de La Léchère	Autorisée	297.301.343.00010	
AFP des Alpes du Chatel	Mairie de le Châtel	Autorisée	200.036.960.00017	
AFP de l'Adret et des Blaches	Mairie le Pontet	Autorisée	297.301.707.00016	
AFP du Replat	Mairie le Pontet	Autorisée	297.301.335.00016	
AFP du Lavoir	Mairie de Modane	Autorisée	297.301.509.00016	
AFP du Seuil et d'Arrondaz	Mairie de Modane	Autorisée	297.301.525.00012	
AFP Modane Périphérie	Mairie de Modane	Autorisée	297.301.632.00016	
AFP de Montendry	Mairie de Montendry	Autorisée	297.301.442.00010	3
AFP de Montricher-Albanne	Mairie de Montricher-Albanne	Autorisée	297.300.980.00010	
AFP de Montsapey	Mairie de Montsapey	Autorisée	297.301.657.00013	
AFP Le Méleze	Mairie de Montvernier	Autorisée	297.301.319.00010	
AFP d'Orelle	Mairie d'Orelle	Autorisée	297.301.590.00016	
AFP de Montfort	Mairie de Saint Marcel	Autorisée	297.301.475.00010	
AFP de Montmagny	Mairie de Saint Marcel	Autorisée	297.301.467.00017	8
AFP de Ratut Mollard	Mairie de Saint Martin d'Arc	Autorisée	297.301.574.00010	
AFP des Villards	Communauté de Communes de la Vallée	Autorisée	297.301.624.00013	
AFP de Montdenis	Mairie de St Julien de Mont denis	Autorisée	297.301.723.00013	
AFP de St Julien	Mairie de St Julien de Mont denis	Autorisée	200.028.066.00013	1
AFP du Pinais et Plan Pra	Mairie de Sainte Marie de Cuine	Autorisée	297.300.915.00016	
AFP du Cuchet	Mairie de Sainte Marie de Cuine	Autorisée	297.300.907.00013	
AFP de Fontaine Boureau	Mairie de St Martin sur la Porte	Autorisée	297.300964.00014	6
AFP de Maisons Puges	Mairie de St Martin de la Chambre	Autorisée	297.300.899.00012	
AFP des Bourguignons	Mairie de St Michel de Mauriennne	Autorisée	297.301.541.00019	4
AFP du Thyl	Mairie du Thyl	Autorisée	297.301.434.00017	3
AFP La Fontanette	Mairie de Beaune	Autorisée	297.301.566.00016	10
AFP des Vignes	Mairie de Tournon	Autorisée	297.301.491.00017	
AFP des Hauts d'Ugine	Mairie d'Ugine	Autorisée	297.301.426.00013	5
AFP du Crey Rond	Mairie de Valloire	Autorisée	297.300.972.00017	
AFP de Valmeinier	Mairie de Valmenier	Autorisée	200.081.750.00016	
AFP de Verel Pragondran	Mairie Vérel-Pragondan	Autorisée	200 034 619 000 11	
AFP du Bourget	Mairie Villarodin Bourget	Autorisée	297 301 517 000 19	
AFP des Cassettes et du Solliet	Mairie de Villaroger	Autorisée	297 301 558 000 13	?
AFP de Villargondran	Mairie de	Autorisée	200 082 212 000 16	
	prémètre déjà numérisé			
	AFP actives prémètre à numériser			
	AFP en sommeil à numériser après AFP actives			

Numérisation en cours périmètre AFP :

- St Julien : en cours
- Celliers : attente AG pour potentielle extension
- Montendry : en cours

Fonctionnement : AFP envoie la liste des parcelles et carte, puis aller-retour avec la DDT

François Faraut donne les informations au service prospective / gestion de base / SIG qui s'occupe de numériser. Puis sortie de carte et François F. recontacte l'AFP.

→ Calage d'une méthodologie, récupération de tous les documents dans les archives

→ Finalement beaucoup de temps d'animation

AFP en création (Avrieux, les Bellevilles) : numérisation réalisée au fur et à mesure

- Proposition : travail conjoint SEA/DDT

DDT administratif / SEA animation

Obj 2-3 AFP par an

= proposition à construire Cendrine/Audrey pour un stagiaire ou CDD

- Avoir une démo de l'outil ?

- La DDT a transmis à la SEA une couche carto AFP à jour : va être amendée et structurée comme BDD

BILAN

	Actions 2020	A faire (qui?)	Actions 2021	Commentaires
Axe 1 : Représenter et promouvoir les AFP auprès de l'ensemble des interlocuteurs	Tribunal Paritaire des Baux Ruraux	Gilles		
	CDESI	Monique		
	Salon des maires	Annulé en 2020		
Axe 2 : Aider à la modernisation des AFP pour tendre vers un bon fonctionnement	Charte AFP / collectivité	Relance à l'automne, doublée appels téléphoniques et rencontres	Sensibiliser les nouvelles municipalités à l'outil AFP	
	Numérisation des AFP	DDT / SEA	Numérisation des AFP à poursuivre et couches AFP partagée propre	Priorité
			Site internet pour chaque AFP	
			AFP et apiculteurs	
	Impôts sur les sociétés = creuser la question	Gilles et Monique		
Axe 3 : Apporter une aide concrète aux AFP pour pérenniser leur action	Formation AFP informatique	7 décembre		
	Lettre de la FDAFP	Sortir pour le 2 novembre		
	Rencontres individuelles des AFP et feuille de route		Rencontres individuelles des AFP et feuille de route	
	Rencontres annuelles de la FDAFP73	2 novembre		
Fonctionnement institutionnel	Assemblée générale			
	Bureau / CA	Quel calendrier		
	Cotisations	Relance par Camille SEA		

Merci pour votre attention

